

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 13.11.2003

revue le : 13.11.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Crayon à marquer les bestiaux**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Marquage d' animaux
- **Fournisseur/Producteur:**
Raidex GmbH
Neuhäuser Str. 17
D-72581 Dettingen/Erms
Tel.: +49-7123-9751-0
- **Service chargé des renseignements :** voir ci-dessus
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre anti-Poisons
Service d'information toxicologique Tel.: +33-472116911

Fax: +49-7123-9751-33

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :** Cire hydrocarburée en combinaison avec des pigments et des colorants
- **Composants contribuant aux dangers:** néant

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Pas de dangers particuliers à mentionner. Veuillez respecter les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité.
D'après les données dont nous disposons, ce produit ne fait pas partie des substances dangereuses telles qu'elles sont définies, à l'heure actuelle, dans la loi sur les substances chimiques et/ou dans la réglementation sur les substances dangereux
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Indications complémentaires :** Le matériel est de couleur intensive

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** néant
- **après contact avec la peau :** Laver à l'eau et au savon.
- **après contact avec les yeux :**
Ce produit est une matière solide inerte. Au cas où des particules pénétreraient dans les yeux, immédiatement les retirer, comme pour des corps étrangers.
- **après ingestion :**
Une absorption involontaire est quasiment exclue dans le secteur commercial. Au cas où le produit serait absorbé par voie orale, provoquer le vomissement et suivre un traitement médical

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Après extinction, des fumées peuvent se réenflammer

(suite page 2)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 13.11.2003

revue le : 13.11.2003

Nom du produit **Crayon à marquer les bestiaux**

(suite de la page 1)

- **Equipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Ne pas laisser pénétrer le produit fondu dans la canalisation.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Eviter l'inhalation des vapeurs du produit chaud.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker à température ambiante.
Entreposer dans un endroit bien aéré
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **Classe de stockage :** 11 Matières solides inflammable

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures
VME 2 mg/m³
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec la peau
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.
Contrôler l'état en bonne forme des gants protecteurs avant chaque usage.
Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire.
Après l'utilisation de gants appliquer des produits de nettoyage et d'entretien de la peau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 13.11.2003

revue le : 13.11.2003

Nom du produit **Crayon à marquer les bestiaux**

(suite de la page 2)

- **Matériel de gants.**

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** non nécessaire.

- **Protection du corps :** non nécessaire

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	solide
Couleur :	Divers, selon l'encrage
Odeur :	genre pétrole

- **Modification d'état**

Point de fusion :	80°C
Point d'ébullition :	non déterminé

- **Point d'éclair :** > 180°C

- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

- **Densité à 20°C:** ~ 0,9 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau :	insoluble
----------------	-----------

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

- **Produits de décomposition dangereux :**

En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
hydrocarbures

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Nous ne disposons d'aucune information quantitative concernant la toxicologie de cette substance.

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 13.11.2003

revue le : 13.11.2003

Nom du produit Crayon à marquer les bestiaux

(suite de la page 3)

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :** A present il n'y a pas des dates quantitatives concernant la toxicité aquatique.
- **Indications générales :**



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (VwVwS) du 17/05/1999

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Polluant marin :** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**
KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim
Postfach 1451 D-64345 Griesheim
Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246
- **Contact :** Angelika Torges